



Service public fédéral
**Emploi, Travail
et Concertation sociale**

Direction générale Humanisation du travail
Direction de la recherche sur
l'amélioration des conditions de travail

rue Ernest Blerot 1
1070 BRUXELLES
tél. 02 233 41 11 - fax 02 233 42 56
e-mail hut@emploi.belgique.be

Direction Générale Humanisation du Travail:

Fonds de l'expérience professionnelle

Direction de la recherche sur l'amélioration des conditions de travail (DIRACT)

**RENDRE OPERATIONNEL LE VOW/QFT.
ANALYSES STATISTIQUES DE 1000 QUESTIONNAIRES RECOLTES EN
2009 VIA L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BELGE DES
MEDECINS DU TRAVAIL (A.P.B.M.T.)**

Rapport version courte, avril 2010

Prof. Catherine HELLEMANS
Laboratoire de Psychologie du Travail
et Psychologie Économique (LAPTÉ)
Université libre de Bruxelles



UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITE D'EUROPE

ULB

TABLE DES MATIERES

I. PRESENTATION / RESUME.....	3
II. RESULTATS DESCRIPTIFS.....	4
Module 1 – aspects psychosociaux.....	4
Module 2 – aspects physiques des conditions de travail.....	4
Module 3 – sécurité	4
Module 4 – santé	4
Module 5 – capacité à travailler	5
Module 6 – intention de rester	5
FACULTES DE TRAVAIL : RECAPITULATIF.....	6
III. RESULTATS DES ANALYSES CROISEES : LES LIENS ENTRE DIMENSIONS ET VARIABLES	
SOCIOPROFESSIONNELLES.....	7
Module 1 – aspects psychosociaux	7
Module 2 – aspects physiques des conditions de travail	8
Module 3 – sécurité	8
Module 4 – santé	8
Module 5 – capacité à travailler	9
Module 6 – intention de rester	9
IV. ANALYSES EXPLICATIVES (ANALYSES DE REGRESSION)	10
Les compétences perçues.....	10
L’augmentation des capacités	10
L’intention de rester à court terme	10
L’intention de rester à long terme.....	10
V. EN SYNTHESE.....	11

Ce rapport concerne la poursuite des travaux effectués dans le cadre du projet « Rendre opérationnel le Questionnaire sur les Facultés de Travail » (cf. Cahier spécial des charges SEP/DIRECO/2007/LP/6).

I. PRESENTATION / RESUME

La Direction Humanisation du Travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a mené une série d'études visant à approfondir le concept de « work ability » ; dans ce cadre, la Direction de la Recherche sur l'Amélioration des Conditions de Travail (DIRACT) a créé un questionnaire, le VOW/QFT, plus complet que le WAI (Work Ability Index : Ilmarinen, Tuomi & Seitsamo, 2005), et qui s'inscrit parfaitement dans les exigences de la loi belge sur le bien-être au travail. Le VOW/QFT a pour but d'étudier les facultés de travail à partir de l'équilibre entre les caractéristiques propres au travailleur (état de santé individuel, ressources personnelles, efficacité, intention de rester, connaissance et capacités) et les exigences liées au travail (exigences de la fonction, charge psychosociale, charge de travail physique, sécurité au travail).

En 2009, l'Association Professionnelle Belge Des Médecins Du Travail (A.P.B.M.T.) a permis de récolter près de 1000 nouveaux VOW/QFT complétés par des travailleurs « soumis » (à la visite médicale). Le présent rapport présente les résultats des analyses de ces 1000 VOW/QFT récoltés en 2009.

Les caractéristiques des répondants (n = 927) sont les suivantes : 67% de néerlandophones, 33.0% de francophones ; 54.9% d'hommes, 45.1% de femmes ; 22.2% ont moins de 30 ans, 22.9% ont entre 30 et 39 ans, 31.5% entre 40 et 49 ans, et 23.4% ont 50 ans et plus ; la moyenne d'âge des répondants est de 40 ans ; 5.6% ont le niveau d'études primaires, 19.8% ont le niveau d'humanités inférieures, 30.4% ont le niveau d'humanités supérieures, 29.7% ont suivi des études supérieures de type court, 5.6% de type long et 8.8% ont le niveau d'études universitaires ; 40.9% ont un statut d'ouvrier, 56.9% ont un statut d'employé et 2.2% un statut d'indépendant/une profession libérale.

II. RESULTATS DESCRIPTIFS

Les résultats des analyses menées auprès des 927 répondants montrent que derrière des moyennes globalement correctes se cachent en fait des réalités fort contrastées et des conditions relativement préoccupantes pour certains.

MODULE 1 : Aspects psychosociaux

29.1% des répondants estiment avoir à faire face souvent à toujours à un rythme et une quantité de travail soutenus, 39.2% des répondants estiment ne pouvoir utiliser leurs connaissances et avoir la possibilité d'apprendre que rarement (jamais à parfois), 20.5% des répondants estiment ne recevoir que très peu de soutien social (jamais à parfois), 49.5% des répondants estiment n'avoir jamais ou seulement parfois la possibilité de participer aux décisions, 3.9% des répondants estiment avoir à faire face souvent à toujours à des difficultés face aux changements dans les tâches, 13.9% des répondants estiment avoir à faire face souvent à toujours à de l'insécurité d'emploi, 12.2% des répondants estiment ne pas éprouver de plaisir au travail et 32.7% des répondants estiment avoir besoin de récupérer après le travail.

MODULE 2 : Aspects physiques des conditions de travail

18.8% des répondants estiment devoir faire face souvent à toujours à des nuisances, 14.1% souvent à toujours à des dangers au travail, 28.0% souvent à toujours à des exigences physiques, 37.3% souvent à toujours à des gestes répétitifs et 43.9% des répondants estiment devoir faire face souvent à toujours à du travail sur écran.

MODULE 3 : Sécurité

8.2% des répondants rapportent avoir été impliqués dans un accident du travail et 19.5% des répondants ne perçoivent pas la présence d'un climat de sécurité au travail.

MODULE 4 : Santé

8.9% des répondants estiment avoir des soucis de santé, 72.9% des répondants rapportent au moins une douleur physique, 19.5% des répondants rapportent un état de santé de mauvais à tout au plus bon (par rapport à bon, très bon et excellent) durant la quinzaine

passée, 24.5% des répondants rapportent être restés au moins 2 fois à la maison à cause d'une maladie ou d'un accident durant l'année précédente, 22.2% des répondants rapportent être restés plus de 10 jours à la maison à cause d'une maladie ou d'un accident durant l'année précédente, 32.0% estiment être allés travailler au moins 2 fois durant l'année précédente, alors qu'ils auraient dû rester à la maison pour raison de santé.

MODULE 5 : Capacité à travailler

5.9% des répondants perçoivent ne pas avoir de bonnes compétences et 29.0% des répondants estiment que leurs capacités ont diminué ces 5 dernières années.

MODULE 6 : Intention de rester

10.2% des répondants n'ont pas l'intention de rester à court terme (dans les 2 ans) et 36.9% des répondants n'ont pas l'intention de continuer à travailler à long terme, c'est-à-dire jusqu'à l'âge légal de la pension.

FACULTES DE TRAVAIL : RECAPITULATIF

MODULE	DIMENSION	% moyen des répondants mentionnant des conditions pénibles
MODULE 1 : Aspects psychosociaux	Rythme et quantité de travail	29.1% : souvent à toujours
	Utilisation des connaissances et possibilité d'apprentissage	39.2% : jamais à parfois
	Soutien social	20.5% : jamais à parfois
	Possibilité de participation	49.5% : jamais à parfois
	Difficulté face aux changements dans les tâches	3.9% : souvent à toujours
	Insécurité d'emploi	13.9% : souvent à toujours
	Plaisir au travail	12.2% : non
	Besoin de récupération	32.7% : oui
MODULE 2 : Aspects physiques des conditions de travail	Nuisances	18.8% : souvent à toujours
	Dangerosité	14.1% : souvent à toujours
	Exigences physiques	28.0% : souvent à toujours
	Gestes répétitifs	37.3% : souvent à toujours
	Travail sur écran	43.9% : souvent à toujours
MODULE 3 : Sécurité	Accident du travail (impliqué)	8.2% : oui
	Climat de sécurité	19.5% : pas d'accord
MODULE 4 : Santé	Soucis de santé	8.9% : d'accord
	Douleurs/maux	72.9% : au moins une/un
	Etat de santé ces 2 semaines	19.5% : mauvais à bon
	Nombre de fois à la maison (malade/acc)	24.5% : 2 fois à plus
	Nombre de jours à la maison (malade/acc)	22.2% : plus de 10 jours
	Nombre de fois au travail (malade/acc)	32.0% : 2 fois et plus
MODULE 5 : Capacité à travailler	Compétences perçues	5.9% : pas d'accord
	Augmentation des capacités	29.0% : diminuées
MODULE 6 : Intention de rester	Intention de rester à court terme	10.2% : non
	Intention de rester à long terme	36.9% : non

III. RESULTATS DES ANALYSES CROISEES : LES LIENS ENTRE LES DIMENSIONS ET LES VARIABLES

SOCIOPROFESSIONNELLES PRINCIPALES

Les analyses croisées permettent d'établir l'existence de différences dans les réponses en fonction de sous-catégories socioprofessionnelles distinctes. Les variables socio-professionnelles utilisées sont : le régime linguistique (NL & FR), le sexe, la catégorie d'âge, le niveau d'études, l'activité, la responsabilité de collaborateurs, le secteur ainsi que l'ancienneté de travail et aussi chez l'employeur actuel. Les résultats présentés ci-dessous sont tous statistiquement significatifs (analyse de variance ; seuil fixé à .010).

MODULE 1 – Aspects psychosociaux...

- Les néerlandophones perçoivent plus de soutien social au travail, plus de plaisir au travail et moins de besoin de récupération que les francophones.
- Les hommes mentionnent plus d'insécurité d'emploi ; les femmes mentionnent plus de plaisir au travail.
- Les plus jeunes mentionnent plus de soutien social au travail.
- Les répondants avec un niveau d'études supérieures de type long mentionnent avoir plus de possibilité d'utiliser leurs capacités et d'apprendre. Les répondants avec un niveau d'études primaires mentionnent moins de plaisir au travail.
- Les répondants qui ont principalement une activité manuelle mentionnent moins de possibilité d'utiliser leurs capacités et d'apprendre ; ils mentionnent moins de possibilités de participation, plus d'insécurité au travail et moins de plaisir au travail.
- Les répondants appartenant au secteur des services mentionnent moins d'insécurité d'emploi.
- Les corrélations entre les deux types d'ancienneté et les dimensions d'aspects psychosociaux sont faibles.

MODULE 2 – Aspects physiques des conditions de travail...

- Les hommes mentionnent être confrontés à plus de nuisances lors de leur travail, plus de danger, et plus de charge physique.
- Les moins de 30 ans mentionnent être moins confrontés à du travail sur écran que les autres.
- Les répondants avec un niveau d'études moins élevé mentionnent être confrontés à plus de nuisance, plus de danger, plus de charge physique, plus de travail répétitif et à moins de travail sur écran.
- Les répondants qui ont une activité principalement manuelle mentionnent être confrontés à plus de nuisance, plus de danger, plus de charge physique, plus de travail répétitif et à moins de travail sur écran.
- Les répondants du secteur des services mentionnent être confrontés à moins de nuisance, moins de danger, moins de charge physique, moins de travail répétitif et plus de travail sur écran.
- Les corrélations entre les deux types d'ancienneté et les dimensions d'aspects physiques des conditions de travail sont faibles.

MODULE 3 – Sécurité...

- Les répondants avec une activité principalement intellectuelle mentionnent moins d'accident du travail (en tant que victime ou témoin).
- Les répondants du secteur de l'industrie mentionnent plus d'accident du travail (en tant que victime ou témoin).
- Les corrélations entre les deux types d'ancienneté et les dimensions de sécurité au travail sont faibles.

MODULE 4 – Santé...

- Les néerlandophones mentionnent moins de maux et douleurs que les francophones.
- Les femmes mentionnent plus de maux et douleurs ; les hommes mentionnent un meilleur état de santé général.

- Les plus jeunes mentionnent un meilleur état de santé général ; les 40-49 ans rapportent être restés plus de jours à la maison suite à une maladie ou un accident.
- Les répondants ayant un niveau d'études secondaires (inférieures et supérieures) mentionnent être restés à la maison plus de fois et pour plus de jours suite à une maladie ou un accident.
- Les répondants ayant une activité principalement manuelle mentionnent être restés à la maison plus de jours suite à une maladie ou un accident.
- Les corrélations entre les deux types d'ancienneté et les dimensions de santé sont faibles.

MODULE 5 – Capacité à travailler...

- Les néerlandophones mentionnent plus de compétences perçues que les francophones.
- Les répondants plus jeunes mentionnent une augmentation de leurs capacités ces cinq dernières années ; les 50 ans et + mentionnent par contre une diminution de leurs capacités.
- Les répondants qui ont une activité avec une bonne part d'intellectuel mentionnent que leurs capacités ont augmenté ces cinq dernières années.
- Plus l'ancienneté totale de travail des répondants est élevée, moins leurs capacités ont augmenté ces cinq dernières années ; plus leur ancienneté chez leur employeur actuel est élevée, moins leurs capacités ont augmenté ces cinq dernières années.

MODULE 6 – Intention de rester...

- Les femmes mentionnent plus avoir l'intention de rester à long terme.
- Les plus jeunes mentionnent plus avoir l'intention de rester à long terme
- Les universitaires mentionnent plus avoir l'intention de rester à long terme.
- Les répondants du secteur des services mentionnent plus avoir l'intention de rester à long terme.
- Les corrélations entre les deux types d'ancienneté et les dimensions d'intention de rester sont faibles.

IV. ANALYSES EXPLICATIVES (ANALYSES DE REGRESSION)

L'objectif est ici de comprendre ce qui explique les compétences perçues, l'augmentation des capacités, l'intention de rester à court terme et l'intention de rester à long terme ».

Les compétences perçues

Les compétences perçues sont expliquées à 35% par le plaisir au travail, le climat de sécurité perçu, les possibilités de participation, l'absence de difficultés face aux changements dans les tâches, l'état de santé général durant les deux dernières semaines et l'absence d'implication dans un accident du travail : les aspects psychosociaux, les aspects de sécurité et de santé jouent donc un rôle majeur pour l'explication des compétences perçues.

L'augmentation des capacités

L'augmentation des capacités est expliquée à 29% par l'absence de soucis de santé, l'utilisation des connaissances et les possibilités d'apprentissage, le plaisir au travail, l'état de santé général durant les deux dernières semaines et le soutien social au travail. Ainsi, ce seraient essentiellement des aspects psychosociaux et de santé qui déterminent le plus l'augmentation des capacités.

L'intention de rester à court terme

L'intention de rester à court terme est expliquée à plus de 35% par l'absence de soucis de santé, le plaisir au travail, l'augmentation des capacités, l'absence d'insécurité d'emploi perçue, un climat de sécurité perçu, la présence de nuisances et l'absence d'exigence physique.

L'intention de rester à long terme

L'intention de rester à long terme est expliquée à 18% par l'augmentation des capacités, le plaisir au travail, l'absence de nuisances au travail, l'état de santé général durant les deux dernières semaines et l'absence d'implication dans un accident du travail.

Ainsi, deux constances apparaissent dans l'explication des dimensions centrales du VOW/QFT (capacité à travailler et intention de rester) : d'une part, l'état de santé/l'absence de soucis de santé, d'autre part le plaisir au travail.

V. EN SYNTHESE

Le rapport de l'analyse des qualités psychométriques de l'outil avait déjà mis en avant les bonnes qualités techniques/statistiques de l'outil (structure factorielle, consistance interne).

Les résultats obtenus à l'aide du nouvel échantillon de près de 1000 travailleurs mettent très clairement en exergue le rôle important joué par chacun des modules du VOW/QFT dans la compréhension des facultés de travail. L'état de santé/l'absence de soucis de santé et le plaisir au travail sont des dimensions qui influencent tout à la fois les compétences perçues, l'augmentation des capacités et l'intention de rester à court terme et à long terme.

Les analyses croisées ont démontré que les dimensions du VOW/QFT étaient nettement sensibles aux différentes caractéristiques socioprofessionnelles des répondants : il paraît ainsi évident que le VOW/QFT est un très bon outil pour l'analyse des facultés de travail, et ceci pour les travailleurs de tous âges, de tous secteurs.

Lorsque l'on observe les moyennes aux différentes dimensions des différents modules, on peut observer qu'aucune ne révèle de situation véritablement mauvaise. Toutefois, ces moyennes générales cachent des conditions plus préoccupantes, chez des catégories de personnes particulières :

Régime linguistique

- Les francophones perçoivent moins de soutien social au travail, éprouvent moins de plaisir au travail et plus de besoin de récupération que les néerlandophones.
- Les francophones mentionnent plus de maux et douleurs que les néerlandophones.
- Les francophones mentionnent moins de compétences perçues que les néerlandophones.

Genre (sexe)

- Les hommes mentionnent plus d'insécurité d'emploi ; ils mentionnent être confrontés à plus de nuisances lors de leur travail, plus de danger, et plus de charge physique.
- Les femmes mentionnent plus de maux et douleurs physiques ; les hommes mentionnent un meilleur état de santé général.

Age et ancienneté

- Les plus jeunes mentionnent plus de soutien social au travail, un meilleur état de santé général ; les moins de 30 ans mentionnent être moins confrontés à du travail sur écran que les autres ; ils mentionnent une augmentation de leurs capacités ces cinq dernières années
- Les 40-49 ans rapportent être restés plus de jours à la maison suite à une maladie ou un accident ; les 50 ans et + mentionnent une diminution de leurs capacités.

Niveau des études

- Les répondants avec un niveau d'études primaire mentionnent moins de plaisir au travail ; les répondants avec un niveau d'études peu élevé mentionnent être confrontés à plus de nuisance, plus de danger, plus de charge physique, plus de travail répétitif et à moins de travail sur écran ; les répondants ayant un niveau d'études secondaires (inférieures et supérieures) mentionnent être restés à la maison plus de fois et pour plus de jours suite à une maladie ou un accident.
- Les répondants avec un niveau d'études supérieur de type long mentionnent avoir plus de possibilité d'utiliser leurs capacités et d'apprendre ; les universitaires mentionnent plus avoir l'intention de rester à long terme.

Activité manuelle

- Les répondants qui ont principalement une activité manuelle mentionnent moins de possibilité d'utiliser leurs capacités et d'apprendre ; ils mentionnent moins de possibilités de participation, plus d'insécurité d'emploi et moins de plaisir au travail ; ils mentionnent être confrontés à plus de nuisance, plus de danger, plus de charge physique, plus de travail répétitif et à moins de travail sur écran.

- Les répondants avec une activité principalement intellectuelle mentionnent moins d'accident du travail (en tant que victime ou témoins). Ils mentionnent par ailleurs que leurs capacités ont augmenté ces cinq dernières années.

Secteur

- Les répondants appartenant au secteur des services mentionnent moins d'insécurité d'emploi, être confrontés à moins de nuisance, moins de danger, moins de charge physique, moins de travail répétitif et plus de travail sur écran ; ils mentionnent plus avoir l'intention de rester à long terme.
- Les répondants du secteur de l'industrie mentionnent plus d'accident du travail (en tant que victime ou témoins).

*

* *